



## RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

### ACCUEIL DE LOISIRS

### VACANCES SCOLAIRES

### ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

L'accueil de loisirs est un service municipal géré par le Pôle Enfance et Action Éducative et déclaré à la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

Il accueille les enfants nortais de 3 ans (scolarisés) à 11 ans révolus, du lundi au vendredi, pendant toutes les vacances scolaires sauf celles de Noël, dans les locaux de l'accueil de loisirs situés rue des écoles.

Les enfants d'âge maternel sont accueillis au « Berlingot », locaux attenants à l'école du Marais et les enfants d'âge élémentaire dans les locaux « Les Petits Sablés », attenants à l'école de La Sablonnaie.

#### 1. FONCTIONNEMENT

##### Jours et horaires d'ouverture :

Réservations possibles	Pré-accueil	Temps d'animation (pas de départ possible)	Post-accueil
<b>en journée uniquement</b>	7h30 à 9h	9h à 17h (repas + goûter inclus)	17h à 18h30

Les arrivées et départs échelonnés sont possibles uniquement sur les temps de pré et post accueil.

Les activités des vacances s'organisent autour de thématiques. Elles sont variées et adaptées à chaque tranche d'âge : 3-5 ans, 6-9 ans et 10-11 ans. Les activités sont créatives, ludiques, culturelles ou sportives. Chaque semaine, une sortie, un spectacle, des grands jeux.... enrichissent les animations proposées par l'équipe d'encadrement.

Les 10-11 ans peuvent participer aux activités passerelles organisées en partenariat avec l'AJICO (animation jeunesse). En cas de sortie à la journée, le pique-nique doit être fourni par les familles.

Le matin, les enfants sont accueillis et orientés vers les salles qui leur sont dédiées. Ils ont accès à des jeux et activités libres. Quand tous les enfants sont arrivés, des animations sont proposées : créations artistiques, jeux collectifs...

Vers 12h, les enfants se dirigent vers les salles de restauration pour déjeuner.

Après le repas, les enfants qui dorment sont accompagnés à la sieste et un temps calme ou libre est organisé pour les enfants qui ne dorment pas. Ensuite, les enfants reprennent les activités. Un goûter est organisé vers 16h30. La journée d'animation se termine à 17h.

Les parents doivent s'assurer que l'arrivée et le départ de leur enfant soient enregistrés par l'animateur. Le soir, les enfants sont autorisés à quitter l'accueil périscolaire :

- uniquement avec les personnes mentionnées sur l'autorisation parentale
- seuls si les parents ont fourni une autorisation écrite ou coché leur accord sur l'autorisation parentale. Elle peut être complétée en cours d'année sur l'espace famille ou par courrier.

Un enfant malade ne peut pas être accueilli. Si un enfant présente des signes de maladie en cours de journée, les parents seront contactés pour venir le chercher dans les plus brefs délais.

Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant, remis dans un délai de 5 jours, ne sont pas facturées, ainsi que **les absences signalées 8 jours avant la date réservée**.

En cas d'urgence, prévenir impérativement les services :

- **Berlingot : 02 40 77 82 78**

e-mail : [aps.berlingot@nort-sur-erdre.fr](mailto:aps.berlingot@nort-sur-erdre.fr)

- **Petits Sablés : 02 40 72 14 78**

e-mail : [clsh-aps@nort-sur-erdre.fr](mailto:clsh-aps@nort-sur-erdre.fr)

**Vivre ensemble** : le respect envers le personnel, les camarades, la nourriture, le matériel et les locaux sont les règles fondamentales de la vie en collectivité. Un enfant qui ne respecterait pas ces principes pourrait être exclu du service après un avertissement à la famille.

## 2. INSCRIPTIONS / RÉSERVATIONS

L'inscription préalable est obligatoire pour accéder au service de l'accueil de loisirs.

Des permanences sont assurées dans les locaux des Petits Sablés avant chaque période de vacances pour échanger avec l'équipe et effectuer des réservations.

Les réservations et/ou annulations sont également possibles :

- par internet sur l'espace famille

- en version papier : les calendriers sont à retirer au Pôle Enfance et Action Éducative ou à l'accueil de loisirs.

➤ Petites vacances : Toutes les réservations effectuées **au moins 8 jours avant la période de vacances**, sont acceptées.

➤ Vacances d'été : Toutes les réservations effectuées **au moins 16 jours avant la période des grandes vacances**, sont acceptées.

En dehors de ces délais, la réservation est mise en « attente ». La famille sera recontactée par le directeur de l'accueil de loisirs pour rendre réponse. Les possibilités d'accueil sont soumises au délai de commandes de repas et au nombre d'animateurs.

**Pour les temps de pré et post accueil, il n'est pas nécessaire d'effectuer de réservations.**

## 3. TARIFS

Les tarifs sont appliqués au taux d'effort de 1,38 % sur le quotient familial, selon la formule suivante :

Quotient familial x 1,38 % - Ex : QF 1000 x 1,38 % = 13,80 € la journée

Ainsi chaque famille se voit appliquer un tarif proportionnel à ses revenus, dans la fourchette de 6 € (tarif plancher) à 16,95 € (tarif plafond).

Les tarifs appliqués aux familles tiennent compte de la participation de la CAF ou de la MSA.

	Journée vacances	Pré et Post accueil au ¼ d'heure
<b>Taux</b>	1,38 %	0,06 %
<b>Plancher</b>	6,00 €	0,10 €
<b>Plafond</b>	16,95 €	0,68 €

La durée d'accueil peut être adaptée pour les enfants **bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé**, pour une durée d'accueil inférieure à la demi-journée ou journée, c'est le tarif du ¼ d'heure qui s'applique.

Pour les enfants domiciliés en dehors des communes de la CCEG, une majoration des tarifs est appliquée : + **10 €** par journée et par enfant.

Le soir, aucun retard ne sera admis. Si la situation se présente, **une majoration de 15 €** sera appliquée par famille à chaque dépassement.

Une simulation personnalisée des tarifs ainsi que les menus sont disponibles sur le site internet de la commune : [www.nort-sur-erdre.fr](http://www.nort-sur-erdre.fr)